



## Convention sur la diversité biologique

Distr.  
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/COP/DEC/X/10  
27 octobre 2010

FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

### CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Dixième réunion

Nagoya, Japon, 18–29 octobre 2010

### DÉCISION ADOPTÉE PAR LA CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE À SA DIXIÈME RÉUNION

#### *X/10. Rapports nationaux : examen de l'expérience acquise et propositions pour les cinquièmes rapports nationaux*

*La Conférence des Parties,*

*Soulignant à nouveau* que l'établissement de rapports nationaux est une obligation qui incombe à toutes les Parties au titre de l'article 26 de la Convention, et que la communication en temps voulu des rapports nationaux par toutes les Parties est essentielle pour permettre l'examen de l'application de la Convention, conformément à l'article 23,

1. *Adopte* les lignes directrices pour les cinquièmes rapports nationaux, telles qu'elles figurent dans l'annexe de la présente décision, *notant* qu'elles peuvent être complétées par des directives supplémentaires adoptées à la onzième réunion de la Conférence des Parties;
2. *Décide* que toutes les Parties devraient soumettre leur cinquième rapport national au plus tard le 31 mars 2014;
3. *Encourage* toutes les Parties à accorder une priorité à la préparation des cinquièmes rapports nationaux, pour en permettre la communication à l'échéance fixée au paragraphe 2 ci-dessus, indépendamment de l'état de communication des rapports requis aux précédentes réunions de la Conférence des Parties;
4. *Invite* les Parties qui s'attendent à ne pas pouvoir honorer l'échéance prévue au paragraphe 2 ci-dessus, à commencer à établir leurs rapports le plus tôt possible, afin de pouvoir les achever et les soumettre dans le délai arrêté;
5. *Prie* le Fonds pour l'environnement mondial de fournir un soutien financier suffisant et opportun pour l'élaboration des cinquième et futurs rapports nationaux et *prie également* le Fonds pour l'environnement mondial et ses agences d'exécution de veiller à ce que les procédures soient en place pour assurer un décaissement prompt et rapide des fonds;

/...

6. *Invite* les autres donateurs, gouvernements et organismes multilatéraux et bilatéraux à fournir un soutien technique et financier aux pays en développement, en particulier les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, ainsi que les pays à économie en transition afin qu'ils puissent établir leurs rapports nationaux;

7. *Décide* que les cinquièmes rapports nationaux devraient :

a) mettre l'accent sur la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, et sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique, en utilisant des indicateurs, lorsque cela est possible et faisable, y compris l'application selon que de besoin, des indicateurs mondiaux contenus dans la décision VIII/15 et des indicateurs additionnels susceptibles d'être adoptés à sa onzième réunion pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique;

b) inclure, selon qu'il convient, des informations concernant les contributions de la mise en œuvre du Plan stratégique à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement pertinents;

c) permettre aux pays de fournir une mise à jour concernant la révision, l'actualisation et la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux relatifs à la diversité biologique et d'autres stratégies, plans et programmes semblables;

d) fournir une mise à jour sur l'état et les tendances de la biodiversité nationale et les menaces qui pèsent sur elle, en se servant des indicateurs nationaux de biodiversité;

e) fournir une évaluation générale de l'état d'application de la Convention à l'échelle nationale, assortie de suggestions pour des futures priorités aux niveaux national et international;

8. *Invite* les Parties, lors de la préparation de leur cinquième rapport, à mettre l'accent sur :

a) les résultats et les incidences des mesures prises pour appliquer la Convention à différents niveaux;

b) les exemples de réussite et les enseignements tirés du processus de mise en œuvre;

c) Les obstacles rencontrés lors de la mise en œuvre;

9. *Invite également* les Parties à fournir :

a) une mise à jour des informations communiquées dans le dernier rapport national, afin de refléter les changements intervenus depuis;

b) une analyse et une synthèse de l'état d'avancement de l'application de la Convention, notamment de son Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et des stratégies et plans d'action nationaux relatifs à la diversité biologique;

10. *Décide* que les cinquièmes rapports nationaux utiliseront au besoin un format narratif conjugué à l'utilisation d'outils suggérés comme des tableaux, des graphiques et des questionnaires pour les besoins de l'analyse statistique, et que le format des cinquièmes et sixièmes rapports devront respecter un modèle cohérent, afin de permettre un suivi à long terme des progrès réalisés pour atteindre les objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique;

11. *Encourage* les Parties à continuer d'impliquer toutes les parties prenantes concernées dans le processus d'établissement des rapports nationaux et à utiliser ce rapport comme un outil pour

affiner la planification et la communication au public, afin de mobiliser un soutien et une participation supplémentaires aux activités liées à l'application de la Convention;

12. *Encourage* les Parties à renforcer les synergies dans le cadre de la préparation des rapports nationaux au titre de conventions relatives à la diversité biologique, de sorte que les rapports nationaux reflètent de façon exhaustive la situation nationale et l'état d'application, pour éviter toute surcharge inutile dans la préparation de ces rapports;

13. *Se félicite* du projet pilote soutenu par le Fonds pour l'environnement mondial, et d'autres projets et initiatives pertinents, comme le projet élaboré par le gouvernement australien en collaboration avec le Programme régional océanien pour l'environnement, visant à faciliter l'harmonisation des méthodes et approches d'établissement des rapports dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, et pouvant comporter des enseignements importants pour aider ces pays à renforcer leurs capacités en la matière;

14. *Demande* au Secrétaire exécutif, en collaboration avec le Programme des Nations unies pour le développement, le Programme des Nations unies pour l'environnement et d'autres partenaires, de continuer à apporter leur soutien aux pays, en particulier les pays en développement, et notamment les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, ainsi que les pays à économie en transition, pour faciliter l'établissement de leurs cinquièmes rapports nationaux;

15. *Demande* au Secrétaire exécutif de préparer un manuel de ressources, émettant d'autres suggestions pour la préparation des cinquièmes rapports nationaux, en s'appuyant, entre autres, sur l'expérience acquise et les exemples donnés dans les quatrièmes rapports nationaux, et sur d'autres travaux internationaux pertinents, notamment les résultats du groupe spécial d'experts techniques sur les indicateurs. Le manuel de ressources devrait inclure des suggestions d'utilisation de formats classiques, de tableaux et de graphiques pouvant aider l'établissement des rapports. Une première édition devrait être disponible d'ici la fin de l'année 2011, et le manuel devrait être actualisé à la lumière des nouvelles informations devenant disponibles. Le manuel devrait être accessible dans les six langues officielles des Nations Unies.

### *Annexe*

## **LIGNES DIRECTRICES POUR LE CINQUIÈME RAPPORT NATIONAL<sup>1</sup>**

### **I. INTRODUCTION AUX LIGNES DIRECTRICES**

#### **But de l'établissement des rapports et utilisation prévue des informations contenues dans les rapports nationaux**

1. Conformément à l'article 26 de la Convention et à la décision X/10 de la Conférence des Parties, les Parties doivent soumettre leurs cinquièmes rapports nationaux pour le **31 mars 2014 au plus tard**.

2. Les rapports nationaux sont des outils essentiels permettant à la Conférence des Parties d'examiner périodiquement l'état d'application de la Convention en fournissant notamment du matériel pour l'élaboration des *Perspectives mondiales de la diversité biologique*. Le cinquième rapport national constitue une importante source d'information pour une évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique qui aura lieu à la douzième Conférence des Parties. Plus important encore sans doute, les rapports nationaux sont des outils importants pour la

---

<sup>1</sup> Ces lignes directrices pourraient être complétées par des orientations supplémentaires de la onzième réunion de la Conférence des Parties (décision X/10, paragraphe 1).

planification de la diversité biologique au niveau national car ils fournissent l'analyse et le suivi nécessaires pour prendre des décisions concernant l'application de la Convention. Enfin, ils constituent des outils de communication importants.

### Structure du rapport

3. Les lignes directrices pour le cinquième rapport national se composent de trois grandes parties :

Partie I – Une mise à jour de l'état et des tendances de la diversité biologique, des dangers qui la menacent et de leurs conséquences pour le bien-être humain.

Partie II - Les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, leur mise en œuvre et l'intégration de la diversité biologique.

Partie III – Les progrès accomplis en vue de parvenir aux objectifs d'Aichi de 2015 et 2020 pour la diversité biologique et les contributions apportées à la réalisation des cibles 2015 des Objectifs du Millénaire pour le développement.

4. La Partie III repose sur les informations contenues dans les deux premières parties du rapport afin d'analyser la manière dont les mesures nationales prises pour appliquer la Convention contribuent à la réalisation des buts stratégiques et des objectifs d'Aichi pertinents du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique actualisé, y compris, le cas échéant, la manière dont la mise en œuvre du Plan stratégique a contribué et contribue à la réalisation des buts et objectifs pertinents des Objectifs du Millénaire pour le développement. Ensemble, les trois parties du rapport constituent le corps principal du rapport et devront être utilisées dans leur ensemble lors de la rédaction du résumé analytique. Ce résumé analytique devrait mettre en avant les résultats et conclusions les plus importants du rapport, et servira d'outil de communication important. De plus, les Parties peuvent soumettre des annexes ou des appendices dans le cadre de leur rapport national.

5. D'un bout à l'autre du rapport, les Parties sont priées de rendre compte des faits nouveaux les plus récents (c'est-à-dire ceux qui sont survenus depuis la préparation du dernier rapport national), y compris les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique par rapport aux niveaux de référence pertinents (par exemple 2010). Les Parties sont aussi priées d'utiliser dans la mesure du possible des indicateurs et d'éviter de répéter dans le détail ce qui a déjà été traité dans les rapports nationaux précédents. En outre, les Parties devraient fournir dans leur rapport plus d'analyses et de synthèses que descriptions, étayées par des preuves et des cas de résultats de l'application de la Convention et notamment de la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique et de leurs révisions.

### Comment utiliser les lignes directrices?

6. Dans leur cinquième rapport national, les Parties sont priées de faire rapport sur l'application de la Convention à l'échelon national, essentiellement sous forme d'un exposé, selon qu'il convient, avec pour structure des réponses concrètes et concises à plusieurs questions clés. En outre, les Parties sont encouragées à compléter leur exposé au moyen de tableaux, de diagrammes, de figures ou de graphiques et d'indicateurs susceptibles d'appuyer ou de faciliter la communication des informations fournies. Un manuel de référence offrant des suggestions détaillées pour chaque partie du rapport contiendra des tableaux ou des matrices, des diagrammes, des figures et des indicateurs dont peuvent se servir les Parties<sup>2</sup>. Ces dernières sont encouragées à fournir des informations de fond d'une manière concise. Les cinquièmes rapports nationaux devront comprendre 40 pages au minimum et ne pas dépasser 100 pages, y compris les appendices I à III. Dans le cas où un rapport dépasserait cette limite, les Parties sont encouragées à joindre les informations additionnelles sous la forme d'un document supplémentaire.

---

<sup>2</sup> Le manuel de référence sera élaboré et mis à la disposition des Parties dans le courant de 2011, manuel qui incorporera les faits en cours intersessions, notamment pour ce qui est du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, du programme de travail pluriannuel et des conclusions du groupe spécial d'experts sur les indicateurs.

7. Les Parties sont priées de respecter les titres des principales parties du rapport et de structurer les sous-sections à l'intérieur de chaque partie en fonction des questions énoncées dans les lignes directrices. La structure de chaque section du rapport est souple. En cas de chevauchement d'informations à l'intérieur d'une même partie ou section, ou entre les différentes parties ou sections du rapport, les Parties sont encouragées à faire des renvois afin d'éviter les répétitions.

8. Les Parties sont invitées à contacter le Secrétariat pour tout éclaircissement concernant l'utilisation des lignes directrices ou l'établissement du cinquième rapport national. Le Secrétariat serait également heureux d'obtenir des retours d'information sur les difficultés rencontrées dans l'utilisation des lignes directrices, ainsi que toute suggestion concernant leur amélioration. Ces informations seront utilisées pour élaborer des outils de soutien et contribuer aux futurs cycles d'établissement de rapports.

### **Procédé d'établissement du rapport**

9. Les orientations fournies dans différentes décisions de la Conférence des Parties demandent aux Parties d'associer les parties prenantes à l'établissement de leurs rapports nationaux, y compris les organisations non gouvernementales (ONG), la société civile, les communautés autochtones et locales, les entreprises et les médias. En outre, le correspondant national chargé de l'établissement des rapports nationaux est encouragé à travailler en étroite collaboration avec ses homologues nationaux chargés de l'application d'autres conventions connexes. En coordonnant l'établissement de ces rapports, les correspondants des différentes conventions peuvent partager des données et des analyses, ce qui permet d'assurer une cohérence entre les rapports et de réduire la charge totale que représente l'établissement de rapports pour les pays. Une telle coordination devrait renforcer les possibilités de synergies en matière d'application de conventions connexes au niveau national. Les Parties sont invitées à fournir, dans l'appendice I de leur rapport, un bref résumé du processus participatif suivi dans le cadre de l'établissement du rapport national.

### **Sensibilisation et communication**

10. L'établissement des rapports nationaux offre une occasion importante de communiquer au public en général les progrès accomplis en vue d'atteindre les objectifs de la Convention et d'assurer sa participation à l'application de la Convention au niveau national. A cette fin, outre la participation des parties prenantes à l'établissement des rapports nationaux, il est très important que les Parties, une fois qu'elles ont soumis leur rapport national, communiquent au public les résultats positifs identifiés dans leur rapport pour la diversité biologique, ainsi que les obstacles et les problèmes qui subsistent. Différents outils de communication pourraient être utilisés, notamment : le lancement en public des rapports nationaux lors de la Journée internationale de la biodiversité; la mise à disposition des rapports nationaux à un public plus large par le biais des centres d'échange nationaux ou d'autres médias; et l'élaboration et la diffusion de sous-produits des rapports nationaux.

11. Au niveau international, la quatrième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique*, qui reposera sur les informations fournies dans les cinquièmes rapports nationaux, servira également d'outil de communication.

### **Soumission du cinquième rapport national**

12. Les Parties sont tenues de soumettre leur cinquième rapport national au Secrétaire exécutif pour le **31 mars 2014 au plus tard**, utilisant pour ce faire le format décrit dans les présentes lignes directrices. La soumission de ce rapport avant cette échéance est encouragée car elle faciliterait la préparation de la quatrième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique*, ainsi que celle d'autres analyses et synthèses qui seront mises à la disposition de la Conférence des Parties et de ses organes subsidiaires.

13. Les Parties sont priées de soumettre une copie originale signée par la poste et une copie électronique sur disquette/CD-ROM ou par courrier électronique, au Secrétariat de la Convention sur la

diversité biologique. Les copies électroniques devront être disponibles dans un logiciel de traitement Word et les éléments graphiques être fournis dans des fichiers séparés pour faciliter la publication électronique des rapports.

14. Les Parties qui anticipent des difficultés pour soumettre leur rapport dans les délais susmentionnés sont encouragées à entamer dès que possible le processus d'établissement de ce rapport pour s'assurer que celui-ci soit soumis à la date prévue.

## II. LES LIGNES DIRECTRICES

### Résumé

15. Aux fins de communication aux parties prenantes à différents niveaux, les Parties devront élaborer un résumé de leur cinquième rapport national qui fournit les principaux messages et conclusions du rapport. Ces messages et conclusions peuvent découler des questions posées dans chaque partie du principal rapport. Le résumé devra être court et concis, de préférence 6 à 10 pages. Il pourrait par exemple comprendre un (ou deux) paragraphe(s) pour chaque question, chaque paragraphe contenant une déclaration en caractères gras sur les conclusions du rapport. Idéalement, il devrait servir d'outil indépendant de communication, d'éducation et de sensibilisation du public, des décideurs pertinents et des autres groupes clés de parties prenantes à la diversité biologique. A cette fin, les Parties sont encouragées à inclure des tableaux, des figures et des images à titre d'illustration. Il va de soi que le résumé ne pourra être finalisé qu'une fois rédigées les trois parties principales du rapport mais un avant-projet de résumé peut servir d'aperçu utile à l'établissement du rapport, ce qui aidera à en préciser les principaux messages.

### Principales parties du rapport

#### **Partie I : Actualisation de l'état et des tendances de la diversité biologique, des dangers qui la menacent et des conséquences pour le bien-être humain**

16. Cette partie devra répondre aux questions suivantes :

***Q1 : Pourquoi la diversité biologique est-elle importante pour votre pays?*** Expliquez-le en soulignant les contributions de la diversité biologique et des services écosystémiques connexes au bien-être humain et au développement socioéconomique, utilisant des informations en provenance d'évaluations ou d'études achevées ou en cours de la diversité biologique. Lorsque cela s'avère possible, donnez des estimations de leurs valeurs économique, sociale et culturelle (la valeur économique peut être présentée en termes monétaires ou nombre, par exemple, en nombre de personnes qu'elle soutient). Mettez également en exergue quelques exemples de la diversité biologique et des écosystèmes exceptionnels dans votre pays.

***Q2 : Quels changements importants votre pays a-t-il observé dans l'état et les tendances de la diversité biologique?*** Mettez l'accent sur les changements qui se sont produits, ou qui sont devenus connus depuis l'établissement du dernier rapport national établi. L'analyse ou synthèse devrait fournir un bref aperçu de l'état et des tendances de la diversité biologique et des dangers qui la menace afin de pouvoir informer les décideurs au lieu de faire une évaluation exhaustive de ces questions. Il n'est pas nécessaire de répéter les descriptions détaillées de la diversité biologique de votre pays contenues dans les quatrièmes ou précédents rapports nationaux. Toutefois, les pays qui n'ont pas soumis dans leurs rapports précédents une analyse approfondie de l'état et des tendances de la diversité biologique pourront le faire dans ce rapport. Lorsque cela s'avère possible, indiquez les changements dont a fait l'objet la diversité biologique pour d'autres tendances dans le temps et utilisez des indicateurs quantitatifs (avec des détails techniques de ces indicateurs dans une annexe). Appuyez-vous également sur des évaluations qualitatives d'experts. Illustrez les tendances au moyen de diagrammes, de graphiques, de figures et de tableaux. Lorsque cela s'avère possible, analysez comment les mesures prises (c'est-à-dire les mesures décrites

dans la Partie II) ont eu pour résultat des changements dans la diversité biologique. Utilisez des études de cas pour illustrer des points généraux. Ces études devront faire ressortir des réductions significatives de l'appauvrissement de la diversité biologique (ou un élément spécifique) dans une échelle donnée, et expliquer clairement comment cela est lié aux mesures prises. Elles seront d'autant plus utiles qu'elles contiennent des leçons applicables à une plus grande échelle.

**Q3 : Quels sont les principaux dangers qui menacent la diversité biologique?** (ou quelles sont les principales causes des changements défavorables décrits dans la réponse à la question 2?). Pour les principaux biomes et/ou éléments constitutifs de la diversité biologique, décrivez les principaux moteurs directs d'appauvrissement de la diversité biologique (pressions) et les principaux moteurs indirects (causes sous-jacentes), puis reliez-les aux secteurs économiques pertinents. Soyez précis lorsque vous évoquez les moteurs directs (« pêche à la dynamite », ou « aménagements côtiers » par exemple) et classez-les dans différentes catégories (changements observés dans les habitats, changements climatiques, surexploitation, espèces envahissantes, pollution) avec une analyse détaillée.

**Q4 : Quels sont les impacts des changements observés dans la diversité biologique sur les services fournis par les écosystèmes et quelles en sont les conséquences socioéconomiques et culturelles?** Décrivez les impacts du déclin de la diversité biologique et des écosystèmes sur le bien-être humain, les moyens de subsistance, la réduction de la pauvreté, etc. Tenez compte de tous les biens et services fournis par les écosystèmes qui sont pertinents et importants.

**Question facultative : quels sont les changements futurs possibles de la diversité biologique et quels en seraient leurs impacts?** Décrivez les scénarios futurs plausibles pour la diversité biologique en ce qui concerne les causes sous-jacentes, les pressions, les impacts sur la diversité biologique et les conséquences pour le bien-être humain. Comparez par exemple ce qui pourrait se passer si le statu quo est maintenu avec ce qui pourrait se passer si l'on investissait davantage dans la diversité biologique et les écosystèmes. De tels scénarios pourraient être de simples exposés ou reposer sur modèles si de tels modèles sont disponibles. Toute présentation de futurs scénarios devra décrire les incertitudes scientifiques.

## **Partie II : Les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, leur mise en œuvre et l'intégration de la diversité biologique**

17. Cette partie devrait répondre aux questions suivantes:

**Q5 : Quels sont les objectifs fixés pour la diversité biologique par votre pays?** Décrivez les objectifs mesurables (objectifs pour 2020 par exemple), qui ont été élaborés conformément aux objectifs d'Aichi et au Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique. Veuillez fournir des mises à jour additionnelles de ces objectifs si votre pays a soumis un rapport à la onzième Conférence des Parties.

**Q6 : Comment votre stratégie et votre plan d'action nationaux pour la diversité biologique ont-ils été actualisés afin d'incorporer ces objectifs et de servir d'instrument efficace d'intégration de la diversité biologique?** Donnez une brève description de votre stratégie et de votre plan d'action nationaux pour la diversité biologique. S'ils ont été actualisés en quoi sont-ils différents des précédents? Décrivez : i) comment les mesures prévues permettront d'atteindre les objectifs cités dans votre réponse à la question 5; ii) comment ils contribueront à la réalisation du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique; iii) comment ils géreront les dangers qui menacent la biodiversité tels qu'ils ont été identifiés dans votre réponse à la question 3; et iv) comment ils traiteront les orientations fournies dans la décision IX/8. Décrivez en particulier comment votre stratégie et votre plan d'action nationaux permettront d'intégrer les considérations ayant trait à la diversité biologique dans les plans, programmes et politiques nationaux élargis, dans les secteurs économiques et sociaux, et dans les différents niveaux de gouvernement.

**Q7 : Quelles mesures votre pays a-t-il prises pour appliquer la Convention, depuis le quatrième rapport national, et quels ont été les résultats de ces mesures?** Décrivez la législation, les politiques et les mécanismes institutionnels et coopératifs pertinents, ainsi que le financement. Le cas échéant, reliez ces mesures aux résultats obtenus en ce qui concerne l'état et les tendances de la diversité biologique, et

leurs conséquences pour le bien-être humain. Utilisez des études de cas et, selon qu'il convient, des renvois dans votre réponse à la question 2. Indiquez comment les mesures prises sont liées aux différents programmes de travail et questions intersectorielles de la Convention (fournissez plus de précisions dans l'appendice III), en particulier celles choisies dans le programme de travail pluriannuel de la Conférence des Parties pour faire l'objet d'un examen approfondi aux onzième et douzième réunions de la Conférence des Parties à la Convention. Mettez en relief tous les obstacles à la mise en œuvre (notamment le manque de capacités et de ressources humaines et financières). Veuillez noter que si votre stratégie et votre plan d'action nationaux pour la diversité biologique ont récemment été actualisés, la plupart des mesures signalées peuvent être en rapport avec la version précédente.

**Q8 : Dans quelle mesure l'intégration de la diversité biologique dans les stratégies, plans et programmes sectoriels et intersectoriels pertinents a-t-elle été efficace?** Décrivez comment la diversité biologique est prise en compte dans les stratégies de réduction de la pauvreté et d'autres instruments de politique générale intersectoriels importants, ainsi que dans les différents secteurs économiques (quels secteurs (et ministères) ont effectivement intégré les questions relatives à la diversité biologique et lesquels ne l'ont pas fait?). Décrivez également comment la diversité biologique est intégrée dans les mécanismes d'aménagement du territoire. Décrivez les mesures prises et les résultats obtenus par chaque secteur pour mettre en œuvre les mesures en matière de diversité biologique que renferment les stratégies, plans et programmes respectifs. Quels sont les outils utilisés (approche par écosystème, évaluation d'impact sur l'environnement qui inclut la diversité biologique et évaluation stratégique d'impact sur l'environnement, planification spatiale, etc.)? Décrivez aussi comment des synergies sont créées au niveau national dans le cadre de l'application de la Convention sur la diversité biologique, de la Convention-cadre sur les changements climatiques (CCNUCC), de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULD) et d'autres conventions pertinentes. Décrivez également comment la diversité biologique est prise en compte dans la coopération internationale et/ou transfrontière, y compris la coopération Sud-Sud.

**Q9 : Dans quelle mesure votre stratégie et votre plan d'action nationaux pour la diversité biologique ont-ils été mis en œuvre?** Analysez la mesure dans laquelle votre stratégie et votre plan d'action nationaux ont été mis en œuvre (par exemple, le pourcentage des activités prévues qui a été réalisé) et celle dans laquelle les objectifs fixés ont été atteints. Identifiez les derniers obstacles à leur mise en œuvre. (Veuillez noter que si votre stratégie et votre plan d'action nationaux ont récemment été actualisés, cette analyse concernera essentiellement la version précédente).

### **Partie III : Progrès accomplis en vue d'atteindre les objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique et contributions apportées aux cibles 2015 des Objectifs du Millénaire pour le développement**

18. Cette partie devrait s'appuyer sur les Parties I et II du rapport afin de répondre aux questions suivantes :

**Q10 : Quels progrès votre pays a-t-il accomplis dans la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et de ses objectifs d'Aichi?** En vous appuyant sur les informations contenues dans les Parties I et II du rapport, analysez les progrès accomplis en vue d'atteindre les objectifs du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et de la mission générale du Plan. Indiquez également les progrès accomplis en vue d'atteindre les objectifs nationaux cités dans votre réponse à la question 5 (c'est à dire les mesures prises à l'échelle nationale pour atteindre chaque objectif et les résultats obtenus). Dans la mesure du possible, utilisez des indicateurs quantitatifs, y compris l'application, le cas échéant, des indicateurs mondiaux qui figurent dans la décision VIII/5, ainsi que les indicateurs additionnels de mesure des progrès accomplis dans la poursuite des objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique qui pourraient être adoptés à la onzième réunion de la Conférence des Parties. Des détails techniques sur ces indicateurs peuvent être fournis dans un appendice. Appuyez-vous également sur des évaluations qualitatives d'experts. Vous souhaitez peut-être utiliser un mécanisme simple de type « feux de circulation » ou un mécanisme explicatif semblable permettant de faire une évaluation globale des progrès accomplis.

**Q11 : Quelle a été la contribution des mesures prises pour appliquer la Convention à la réalisation des cibles de 2015 pertinentes des Objectifs du Millénaire pour le développement dans votre pays?** Pour mettre en relief l'importance de la diversité biologique dans la réalisation des grands objectifs nationaux et vous appuyant sur les informations contenues dans les Parties I et II du rapport, analysez la manière dont les mesures prises pour appliquer la Convention, en particulier la mise en œuvre des jalons 2015 et des objectifs d'Aichi du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique ont contribué ou contribuent à la réalisation des cibles 2015 des Objectifs du Millénaire pour le développement ainsi qu'aux Objectifs du Millénaire pour le développement en général.

**Q12 : Quels enseignements votre pays a-t-il tiré de l'application de la Convention?** Faites une analyse des enseignements tirés de l'application de la Convention, donnant des exemples de mesures réussies et moins réussies, y compris les derniers obstacles à surmonter. Faites également des suggestions sur les mesures à prendre aux niveaux national, régional et mondial pour renforcer davantage l'application de la Convention au niveau national et, en particulier, pour atteindre les buts et les objectifs stratégiques du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique.

## **Annexes et appendices**

19. Utilisez des annexes et des appendices pour fournir des informations précises ou d'appui qui ne sont pas nécessaires dans la partie principale du rapport. Ces annexes et appendices peuvent être publiés séparément pour limiter la taille du rapport principal. On trouvera ci-dessous des annexes et appendices suggérés :

**Appendice I – Informations concernant la Partie établissant le rapport et la préparation du cinquième rapport national.** Prière de fournir des informations sur le processus utilisé pour établir ce rapport, y compris des informations sur les parties prenantes concernées et le matériel utilisé comme base du rapport.

**Appendice II – Autres sources d'information.** Les Parties devront fournir les sources d'information sur l'application de la Convention au niveau national comme les adresses des sites Internet, les publications, les bases de données et les rapports nationaux soumis à d'autres conventions, forums et organisations concernés.

1. **Appendice III – Mise en œuvre des programmes de travail et plans thématiques de la Convention sur la diversité biologique, ou des décisions de la Conférence des Parties concernant les questions intersectorielles.** Les Parties pourraient utiliser un tableau ou une matrice<sup>3</sup> pour mettre en évidence la façon dont les mesures prises au niveau national pour appliquer les stratégies et plans d'action nationaux relatifs à la diversité biologique, pour intégrer la diversité biologique, ou pour atteindre les objectifs de 2020, ont contribué ou contribuent à la réalisation des buts, des objectifs et des activités suggérés dans les programmes de travail et les plans thématiques de la Convention ou dans les décisions de la Conférence des parties concernant des questions intersectorielles, en particulier celles choisies dans le programme de travail pluriannuel après 2010 de la Convention pour faire l'objet d'un examen approfondi aux onzième et douzième réunions de la Conférence des Parties. Les Parties pourraient se concentrer sur les domaines thématiques et les questions intersectorielles qui sont pertinents et importants sur le plan national.

---

<sup>3</sup> Le tableau ou matrice sera élaboré et fourni aux Parties dans le manuel de référence prévu pour l'établissement du cinquième rapport national mentionné au paragraphe 6 ci-dessus.